Affaire du “violeur de Tinder” : Salim Berrada, migrant marocain arrivé tout juste majeur en France, condamné à 18 ans de prison pour 12 viols et 3 agressions sexuelles. Une interdiction de territoire aussi prononcée. (MàJ)

29/03/2024 à 21h27



29/03/2024

Salim Berrada, 38 ans, a été condamné ce vendredi 29 mars à 18 ans de réclusion par la cour criminelle de Paris. Ce photographe était jugé pour avoir violé ou agressé sexuellement 17 jeunes femmes entre 2014 et 2016.

Les plaignantes, âgées de 18 à 28 ans au moment des faits, dénonçaient des baisers forcés, des fellations imposées ainsi que des pénétrations digitales et vaginales non consenties.

Vendredi soir, il a été **condamné pour 12 viols et 3 agressions sexuelles**.

Arrivé en France à l'âge de 18 ans puis diplômé d'une école d'ingénieur, Salim Berrada s'était lancé dans la photographie en 2013. Le jeune homme de nationalité marocaine s'était installé à Paris puis s'était rapidement fait une petite renommée sur des groupes Facebook mettant en relation des photographes et des apprenties modèles. (…)

Le Figaro

(…) Une interdiction définitive du territoire français lui a aussi été notifiée. (…)

BFMTV

(Merci à Sidounette.)

18/03/24

> *Le procès du "violeur de Tinder" s'ouvre ce lundi à Paris pic.twitter.com/nYyGY4ztL5*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) March 18, 2024*

18/07/23

> *"Violeur de Tinder": visé par 4 nouvelles plaintes, le suspect Salim B. a été interpellé et placé en détention provisoire pic.twitter.com/AjM6G06tAc*

— BFMTV (@BFMTV) July 18, 2023

18/06/23

Prochainement renvoyé devant une cour d'Assises pour répondre de 17 viols et agressions sexuelles – qu'il conteste – Salim B. a été repéré par des lanceurs d'alerte à Marseille où il a donné plusieurs rendez-vous via l'application de rencontres qui aurait été utilisée pour piéger ses premières victimes…

Sur les réseaux sociaux où ses photos de profil sont sous-titrées de messages d'avertissements, assorties de récits glaçants de ses crimes supposés, il a été tagué d'une expression qui semble tout droit sortie d'une série Netflix : "Le violeur de Tinder", du nom de l'application de rencontres la plus populaire au monde. C'est l'un des réseaux sociaux sur lesquels Salim B., 37 ans, est accusé d'avoir tissé sa toile pendant des années afin de piéger dix-sept jeunes femmes qu'il aurait ensuite violées ou agressées sexuellement, parfois après leur avoir administré des substances chimiques. "Et encore, c'est un chiffre minimal."

(…) La Provence

(Merci à Laurent)

11/04/22

Sur Internet, sa photo circule souvent, agrémentée de l'expression « *violeur de Tinder* ». Qu'en pense Salim B.,

dépeint comme *« un monstre »* – expression qu'il utilise lui-même ? *« Je suis d'accord, seize plaintes contre moi, c'est énorme, c'est vertigineux, c'est effrayant, j'ai été mauvais, ces femmes ont dû se sentir utilisées, mais je n'ai violé personne, j'en suis sûr »,* se défend-il, seul dans un café du nord de Paris, cet après-midi neigeux d'avril.

Par souci du contradictoire dans cette enquête tentaculaire, il a fallu rencontrer cet homme de 36 ans, qui n'a pas d'avocat, connaît son dossier sur le bout des doigts et estime qu'il y a des fragilités dans plusieurs de ces plaintes. Il consacre des journées entières à faire de la spéléologie dans son ordinateur, explorant toutes les traces numériques pouvant infirmer les nombreuses déclarations de jeunes femmes contre lui, et à faire autant de demandes d'investigations supplémentaires à la justice.

Avec seize parties civiles, Salim B. est mis en examen dans le cadre d'une information judiciaire ouverte pour « viol et agression sexuelle » depuis octobre 2016. Une vieille affaire – du temps de l'apogée de Tinder, d'avant le mouvement #metoo de libération de la parole – *« toujours en cours »* à l'instruction, selon le parquet de Paris, et toujours pas renvoyée devant une cour d'assises.

D'abord incarcéré à Fleury-Mérogis jusqu'à mi-2019, cet ancien photographe est désormais sous contrôle judiciaire. Il a l'interdiction de réaliser des images de modèle vivant, doit pointer toutes les semaines au commissariat, mais reste libre de se connecter aux applications de rencontres pour séduire d'autres jeunes femmes, et potentiellement réitérer les faits. Pour lui, aller sur les applications semble être un droit, d'autant plus qu'il a déjà *« perdu deux ans et huit mois »* de sa vie en prison – *« Je n'ai fait de mal à personne, je ne vois pas pourquoi je m'amputerais de ma liberté. »*

(…) Le Monde

10/01/18

Le photographe de mode Salim B., déjà mis en examen pour des faits de viols, d'agressions sexuelles et d'atteintes sexuelles, voit les charges pesant contre lui s'alourdir. Selon nos informations, quatre jeunes femmes supplémentaires ont déposé plainte, portant à dix-sept le nombre de plaignantes.

On savait le photographe de mode Salim B. visé par treize plaintes de femmes pour viols, agressions sexuelles et atteintes sexuelles. Mais le dossier s'est encore étoffé depuis le printemps 2017, date à laquelle l'affaire a fait la une des journaux. Ainsi, le photographe de 32 ans se retrouve, d'après un réquisitoire supplétif datant de l'été dernier, mis en examen pour viols, agressions sexuelles et atteintes sexuelles suite à quinze plaintes, selon nos informations. Il est également placé sous le statut de témoin assisté dans le cadre de deux autres plaintes. Ce qui porte, à date, le nombre de plaignantes, dans cette affaire, à dix-sept. Les dernières plaintes portent sur des faits de viols et d'agression sexuelle survenus entre avril 2015 et mai 2016.

Ce dossier tentaculaire émèrge courant mai 2015. C'est à ce moment-là qu'est déposée la première plainte à l'encontre de Salim B., pour des faits de viols commis le 7 janvier de la même année sur une jeune femme alors âgée de 23 ans, étudiante américaine, lors d'une séance photo alcoolisée. Par la suite, d'autres plaintes sont déposées coup sur coup : en février, en mai puis en octobre 2016, trois femmes, apprenties mannequin, comédiennes ou étudiantes, relatent auprès de la police des faits similaires.

Car le mode opératoire du violeur présumé ne semble jamais varier : présent sur les réseaux sociaux, le photographe

contacte ou est approché directement par des jeunes femmes, auxquelles il propose de passer dans son studio, situé dans le 20e arrondissement de Paris, pour un “shooting”, avec de la musique et un peu d’alcool. Les plaignantes assurent que, une fois sur place, alors qu’elles ont ingéré de l’alcool fort, elles sont embrassées et touchées par le photographe malgré leurs protestations. L’une assure qu’elle s’est sentie obligée de lui pratiquer une fellation, une autre rapporte avoir subi un cunnilingus alors qu’elle repoussait ses avances. Une jeune femme explique aussi dans sa plainte avoir simulé un orgasme face au photographe qui se masturbait dans la cuisine, afin de quitter le studio plus rapidement. (….)

www.lci.fr